

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 12 août 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure # 2024- 20051 porte sur un bâtiment accessoire d'un établissement public situé au 1371 rue du Centenaire, identifié au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 6 615 928.

Elle vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire de télécommunication à une distance de 2 mètres de la ligne arrière alors que l'article 12.6 du Règlement de zonage numéro 14-2006 prévoit que les bâtiments accessoires des établissements publics situés à l'intérieur des parcs doivent être à une distance minimale de 6 mètres des lignes de propriété.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 8 juillet 2024



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 8 juillet 2024

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 8 juillet 2024



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière